



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

REGLEMENT DE CONSULTATION

Personne publique

Ville de Bégard - Armoripark

8bis, rue de l'Hôtel de Ville - 22 140 BÉGARD

Mairie - Tél : 02.96.45.20.19 - Fax : 02.96.45.36.27

Armoripark - Tel : 02.96.45.36.36 / Fax : 02.96.45.20.14

Sites internet : www.ville-de-begard.fr - www.armoripark.fr

Objet du marché

Fourniture et pose d'un abri pour une aire de pique nique

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles 28 et 70 du Code des Marchés Publics.

Date et heure limites de remise des offres : le vendredi 16 décembre 2011 à 12 heures

Article 1 – Identifiant de l'administration qui passe le marche et objet du marche

Dénomination et adresse de l'acheteur public

Les candidats pourront obtenir toutes les informations complémentaires concernant la présente consultation à l'adresse ci-dessous qui est également celle à laquelle les offres devront parvenir :

Ville de Bégard - Armoripark

8bis, rue de l'Hôtel de Ville

22 140 BÉGARD

Tél : 02.96.45.20.19 - Fax : 02.96.45.36.27

Objet du marché

Fourniture et pose d'un abri pour une aire de pique nique

Article 2 – Procédure

2-1 : Etendue de la consultation

Procédure adaptée passée en application des articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics.

2-2 : Décomposition en tranches et en lots

Le présent marché de fournitures est composé d'un lot unique et d'une seule tranche.

2-3 : Modalités de dévolution

Chaque candidat peut présenter une offre en répondant individuellement (le cas échéant avec des sous-traitants désignés au marché), ou en groupement solidaire.

Dans ce dernier cas, l'un des prestataires membres du groupement devra être désigné dans l'Acte d'Engagement comme mandataire, représentant l'ensemble des membres vis à vis de la personne responsable du marché, et chargé de coordonner les prestations des membres du groupement. L'acte d'engagement est un document unique qui indique l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

2-4 : Variantes

Conformément à l'article 50 du Code des Marchés Publics, les candidats pourront proposer toute variante à leur offre, à condition que celle-ci soit en rapport avec l'objet du marché.

Les candidats qui présenteront des offres proposant une/des variante(s) par rapport aux spécifications techniques sont également tenus de présenter une offre conforme à la solution de base.

2-5 : Délai d'exécution

Le délai d'exécution est indiqué à l'article 6 de l'Acte d'Engagement et ne peut en aucun cas être changé.

2-6 : Modification de détail au présent dossier de consultation

Sans objet.

2-7 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres de prix.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

3-1 : Unité monétaire

Le candidat est informé que le marché est conclu en euro.

3-2 : Présentation des offres

L'enveloppe du candidat contiendra les pièces suivantes datées paraphées, signées et munies du cachet commercial du candidat :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (AE) ci-joint, paraphé et signé,
- Un devis détaillé de sa proposition signé,
- Le CCTP signé.

Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché :

Ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat. En particulier, il pourra y être mentionné les moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché.

Les justificatifs d'assurance :

Les candidats devront fournir des attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Rédaction des offres

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française. Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque prestataire consulté.

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué en fonction des critères de choix suivants et selon les pourcentages ci-dessous :

- 1- Montant de l'offre : 45 %
- 2- Offre technique : 30 %
- 3- Délai de réalisation : 25 %

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises par courrier en recommandé (avec accusé de réception) à l'adresse indiquée à l'article 1 du présent règlement ou remise contre récépissé à cette même adresse avant la date et l'heure limites suivantes :

Le vendredi 16 décembre 2011 à 12 heures

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixée ci-dessus ne seront pas retenus.

Cette enveloppe portera les mentions :

Marché de Fourniture relatif à la fourniture et à la pose d'un abri pour une aire de pique nique – Ne pas ouvrir

ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, et au plus tard six jours avant la date limite de réception des offres, les candidats peuvent s'adresser à :

Renseignements :

- Mlle PÉRU Amélie, Directrice d'Armoripark ou Mr BIDAULT Dominique, Adjoint de direction
Tel : 02.96.45.36.36
Mail : adm.armoripark-begard@orange.fr
- Mr SAMSON Alain, Responsable des Services Techniques
Tel : 02.96.45.20.19
Mail : st.mairie-begard@wanadoo.fr